

LE CANADA DONNÉ EN EXEMPLE

AUX ETATS-UNIS

Etude Economique Par Louis Sabourin

DEVANT les embêtements d'une crise qui prolonge un peu trop sa visite, tous les pays cherchent un moyen élégant de s'en débarrasser sans trop d'esclandres. Il a fallu une désillusion aussi profonde pour voir nos voisins, les citoyens des Etats-Unis, avouer avec la plus grande candeur que tout n'était pas parfait chez eux. Actuellement leurs plus grands maux sont assurément la dégringolade des banques et la faillite de la prohibition. Et le plus étonnant c'est que les principaux journaux des Etats-Unis admirent le système bancaire canadien et le régime québécois de régie des liqueurs alcooliques. Récemment le *New York Times* publiait deux articles très instructifs dont nous donnons le résumé ici.

Sous la signature de Bernhard Ostrolenk, on lisait en substance ce qui suit : Dans les conversations sur la manière dont sont conduites les banques, on ne manque jamais de mentionner le fait que pas une banque canadienne n'a fermé ses portes depuis les quatre années que dure la crise, alors qu'aux Etats-Unis des milliers d'institutions bancaires ont dû suspendre ou arrêter complètement leurs opérations. Quelques chiffres exposeront la gravité de la situation aux Etats-Unis.

Depuis quatre années, 5,738 banques américaines ayant un passif de \$3,500,000,000 ont suspendu leurs paiements. Au Canada, il faut remonter à 1923 pour trouver la dernière faillite de banque, celle de la Home Bank of Canada avec un passif de \$19,600,000. La faillite précédente à celle-ci avait eu lieu en 1914.

Le système bancaire canadien consiste en dix banques possédant 3,970 succursales distribuées dans tout le Dominion. Chacune de ces banques a un actif considérable. Elles détiennent toutes leur charte du gouvernement fédéral, d'après la loi de 1871, loi révisée subsequmment à maintes reprises. La loi ne statue pas sur les fonds de réserves des banques; les directeurs de ces institutions décide eux-mêmes le montant attribué au fonds de réserve. Toutefois, il y a une réserve centrale d'or où les banques peuvent déposer leur or ou des billets du Dominion et



Photo Associated Screen News, Montréal

C'est rue Saint-Jacques, le "Wall Street" de Montréal, que presque toutes les grandes banques du Canada ont leur siège social. Au premier plan, à gauche, la Banque Canadienne Nationale; en face, la Banque de Montréal, qui n'apparaît pas sur la photo; plus loin, le gratte-ciel de la Banque Royale du Canada.

émettre leurs propres billets proportionnellement à leurs dépôts.

Ce qui frappe le plus quand on compare les systèmes bancaires canadien et américain, c'est le nombre des banques en opérations dans chacun de ces deux pays. A la fin de 1932, les Etats-Unis

avaient 18,800 banques, une augmentation de 11,200 depuis 12 ans; au Canada, il n'y en avait que 10 à la même date (12 en 1920) avec 3,970 succursales (4,672 en 1920). Alors qu'aux Etats-Unis, le gouvernement central et les 48 Etats peuvent délivrer des chartes à diffé-

rentes sortes de banques, au Canada, seul le gouvernement fédéral a ce droit.

Le système bancaire canadien a prouvé maintes fois sa solidité. Il s'est aussi merveilleusement adapté aux conditions difficiles d'un pays vaste et peu peuplé. Par contre, il semble qu'une banque centrale comme celle des Etats-Unis lui manque beaucoup. M. Ostrolenk croit que c'est la seule critique sérieuse que l'on puisse formuler contre les banques canadiennes.

Une banque centrale s'occuperait des taux d'escompte et du problème complexe de l'exportation de l'or. Il est évident qu'actuellement le Canada manque d'unité dans ses transactions monétaires avec l'étranger; chaque banque traite ces questions selon ses intérêts ou les idées de ses administrateurs. L'idée d'une banque centrale rencontrerait certainement de l'opposition de la part des banquiers car une telle institution devrait émettre aussi de la monnaie de papier en son nom.

Dans le même numéro du *New York Times*, V. M. Kipp, correspondant de ce journal à Ottawa parle de notre régi québécoise des liqueurs alcooliques.

Huit provinces sur dix au Canada, dit-il, vendent des liqueurs alcooliques comme breuvage. Chaque province a son propre système mais celui de la province de Québec est assurément le plus libéral envers le consommateur. Celui-ci en effet a les plus grandes facilités pour étancher sa soif réelle ou fictive, ce qui est le meilleur moyen de décourager les trafiquants illicites. C'est d'ailleurs le résultat qu'a obtenu le plus complètement possible cette loi manifestement très sensée.

Le système de régie des liqueurs alcooliques dans le Québec comprend deux divisions:

D'abord les spiritueux et les vins sont vendus directement aux consommateurs dans les magasins du gouvernement. Les commis reçoivent un salaire et n'ont aucun intérêt à «pousser» la vente. Ces magasins ont un air de dignité propre à satisfaire les clients les plus exigeants.

(Suite à la page 52)